



This press release may not be published, forwarded or distributed, directly or indirectly, in the United States, South Africa, Canada, Australia or Japan. This press release does not constitute an offer of transferable securities or any invitation to purchase or subscribe for transferable securities in the United States or any other country. Transferable securities may not be offered, subscribed for or sold in the United States unless they are registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act"), or under an exemption from this required registration. The Kalray securities mentioned herein have not been and will not be registered under the Securities Act, and no public offering of stock market securities will be conducted in the United States.

GRENOBLE, JULY 9, 2018

PARTIAL EXERCISE OF OVER-ALLOTMENT OPTION AS PART OF KALRAY'S IPO, CONFIRMING THE RESOUNDING SUCCESS OF THE OFFERING

- Final amount of share issue increased to €47.7m
- The most significant IPO since the creation of Euronext Growth¹ Paris
- Execution of a liquidity agreement with Gilbert Dupont

Kalray, a pioneer in processors for new intelligent systems, today announces that, in view of the strong response to its initial public offering on Euronext Growth Paris (ISIN code: FR0010722819 - symbol: ALKAL), Gilbert Dupont has partly exercised the over-allotment option, resulting in the issuance of 190.870 additional new shares at the offering price of €22.00 per share, amounting to a total of €4.2m.

As stated previously, the offering was a resounding success, with overall demand amounting to €66.5m representing an over-subscription rate of 1.8 times.

Consequently, the final amount of the share issue is €47.7m corresponding to the issuance of 2.167.519 new shares (including the new shares resulting from the automatic conversion of bonds issued by the Company).

Following these transactions, Kalray's share capital consists of 4.526.890 shares.

In accordance with Article 6 of Delegated Regulation EU 2016/1052 of March 8, 2016, Gilbert Dupont, acting as stabilizing agent, has stated that it carried out the following stabilization transactions on Kalray shares:

- The stabilization period began on June 12, 2018 and ended on July 6, 2018
- The last stabilization transaction was carried out on July 6, 2018
- Stabilization of trading was carried out within the following price ranges:

Date	Low	High
6/12/2018	€21.77	€22.00
6/13/2018	€21.78	€22.00
6/14/2018	€21.70	€21.99
6/15/2018	€21.93	€22.00

¹ Formerly Alternext created in 2005





6/18/2018	€21.90	€22.00
6/19/2018	€21.80	€22.00
6/20/2018	€21.80	€22.00
6/21/2018	€21.83	€22.00
6/22/2018	€21.80	€22.00
6/25/2018	€21.95	€22.00
6/26/2018	€21.87	€21.97
6/27/2018	€21.87	€22.00
6/28/2018	€21.80	€21.95
6/29/2018	€21.80	€22.00
7/2/2018	€21.97	€22.00
7/3/2018	€21.85	€21.97
7/4/2018	€21.89	€21.91
7/5/2018	€21.80	€21.89
7/6/2018	€21.80	€21.80

Kalray also announces that it has commissioned Gilbert Dupont to set up a liquidity agreement in compliance with the AMAFI code of conduct. The liquidity agreement will be entered into for a one-year term subject to tacit renewal, with effect from July 9, 2018. An amount of €250,000 in cash has been allocated to the liquidity account for the purposes of this agreement.

CURRENT CAPITAL ALLOCATION

After partial exercise of the over-allotment option, the share capital breaks down as follows:

Shareholders	After the Offering (after exercise of the extension clause and partial exercise of the over- allotment option)		After the Offering - diluted (6) (after exercise of the extension clause and partial exercise of the over- allotment option)	
	Number of shares and voting rights	Capital %	Number of shares and voting rights	Capital %
Total founders + employees (1)	54.906	1.21%	164.406	3.42%
CEA Investissement	315.415	6.97%	315.415	6.55%
ACE (through 2 funds)	298.602	6.60%	298.602	6.21%
6 shareholders acting together	574.220	12.68%	574.220	11.93%
Inocap (through 10 funds)	287.570	6.35%	287.570	5.98%
SAS Seillans Investissement	53.610	1.18%	53.610	1.11%
BPI/DEFINVEST	155.549	3.44%	155.549	3.23%
Total financial shareholders	1.684.966	37.22%	1.684.966	35.01%
MBDA	111.016	2.45%	111.016	2.31%
SAFRAN Corporate Ventures	318.383	7.03%	318.383	6.62%
SASU PENGPAI France	357.142	7.89%	357.142	7.42%
ALLIANCE BV	220.190	4.86%	220.190	4.58%
Total corporate shareholders	1.006.731	22.24%	1.006.731	20.92%
Total other shareholders (2)	499.062	11.02%	674.866	14.02%
Incl. Eric BAISSUS (member of the Executive Board)	-	0.00%	114.596	2.38%
Incl. Anne GABROT (member of the Executive Board)	-	0.00%	15.092	0.31%
Incl. Eric BANTEGNIE (3) (Ind. member of the Superv. Bd)	19.399	0.43%	34.814	0.72%
Incl. Gilles DELFASSY (Ind. member of the Superv. Bd)	10.750	0.24%	30.736	0.64%
Fractional shares (4)	43	0.00%	43	0.00%
Public	1.281.182	28.30%	1.281.182	26.62%
TOTAL	4.526.890	100.00%	4.812.194	100.00%





⁽¹⁾ 4 structures mainly held by founders and current or former employees, none of whom held over 0.89% as of the date of approval (Visa) of the Prospectus + investment held directly by 2 employees and indirectly by a third.

⁽²⁾ 58 shareholders (natural or legal persons), none of whom held over 1.31% as of the date of approval (Visa) of the Prospectus.

⁽³⁾ Investment held in his own name and through Embedded Venture Partners, a company he controls.

⁽⁴⁾ The 43,000 fractional shares correspond, after settlement of the fractions, to 43 consolidated shares split between 60 shareholders.

⁽⁵⁾ Dilution was calculated on the basis of 285,304 new shares issued as a result of:

- the exercise of all share warrants issued and currently valid, entailing the potential issuance of 49,430 consolidated shares,
- the exercise of all founders' warrants issued and currently valid, entailing the potential issuance of 235,874 consolidated shares.

FINANCIAL INTERMEDIARIES AND ADVISERS

Lead Partner and
Associate Bookrunner



Lead Partner and
Associate Bookrunner



Listing Sponsor



Financial Communication



Find out more on www.kalray-bourse.com

À PROPOS DE KALRAY

Kalray est le pionnier des processeurs dédiés aux nouveaux systèmes intelligents. Véritable rupture technologique, les processeurs dits « intelligents » permettent d'analyser à la volée et de manière intelligente des flux très importants d'informations, de prendre des décisions et d'interagir en temps réel avec l'environnement extérieur. L'usage des processeurs intelligents se démocratise dans des secteurs en forte croissance comme les réseaux informatiques de nouvelle génération (datacenters intelligents), des véhicules autonomes ou encore de la santé, des drones ou des robots. L'offre de Kalray comprend des processeurs ainsi que des solutions complètes (cartes et logiciels). Créé en 2008 par essaimage du CEA, Kalray sert des clients tels que des fabricants de serveurs, des intégrateurs de systèmes intelligents, des fabricants de produits grand public, incluant des constructeurs automobiles.

CONTACT INVESTISSEURS

Eric Baissus

contactinvestisseurs@kalray.eu

04 76 18 90 71

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE

kalray@actus.fr

Tel. 01 53 67 36 79

CONTACT PRESSE

Loic Hamon

communication@kalray.eu

04 76 18 90 71

ACTUS finance & communication

Serena BONI

sboni@actus.fr

Tel. 04 72 18 04 92

Avertissements

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Kalray des actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Kalray n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.





Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Kalray d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Kalray n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas admissibles à des fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre ou vente des Actions au Canada sera faite sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières. Les Actions font l'objet de restrictions de transfert et de vente dans certains pays, y compris au Canada.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Kalray est présente.

